

Le poids et la structure de la fiscalité diffèrent fortement entre pays européens

Le poids de la fiscalité et la répartition de la charge fiscale diffèrent fortement d'un pays à l'autre de l'Union européenne, selon un rapport annuel publié lundi 29 avril par la Commission européenne.

Selon ce rapport portant sur l'année 2011, le poids de la fiscalité s'est globalement alourdi en Europe par rapport à 2010, atteignant en moyenne 38,8 % du PIB des 27 contre 38,3 % un an plus tôt.

Mais cette moyenne cache de fortes différences entre pays. C'est en Lituanie que le ratio entre la fiscalité et le PIB du pays était le plus faible, à 26,0 %, et c'est au Danemark qu'il était le plus élevé (47,7 %).

La structure de la fiscalité est également très différente selon les pays. Ainsi, le taux moyen de cotisations appliquées au travail allait de 22,7 % à Malte à 42,8 % en Belgique. De la même façon, la taxation du capital allait de 5,5 % en Lituanie à 44,4 % en France. En 2011, c'est en Suède que l'impôt sur le revenu était en moyenne le plus élevé (56,6 %) et en Slovaquie qu'il était le plus faible (19,0 %). Quant à l'impôt sur les sociétés, c'est en France qu'il était le plus élevé (36,1 %) et en Bulgarie et à Chypre qu'il était le plus faible (10 %). Chypre s'est depuis engagé à relever l'impôt sur les sociétés à 12,5 % dans le cadre des réformes qui lui ont été demandés par ses bailleurs de fonds en échange d'un plan d'aide de 10 milliards d'euros.

La fiscalité a été au cœur des discussions des ministres européens des Finances mi-avril à Dublin, et sera le sujet du prochain sommet européen du 22 mai à Bruxelles.

Si l'harmonisation fiscale entre Etats de l'UE reste un serpent de mer, les Européens se sont emparés du sujet de la lutte contre l'évasion fiscale et sont de plus en plus nombreux à vouloir s'attaquer au secret bancaire.

A la suite des révélations d'Offshoreleaks sur des détenteurs de comptes dans des paradis fiscaux et dans le sillage de l'affaire Cahuzac en France, neuf pays européens (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Espagne, Italie, Pologne, Pays-Bas, Belgique et Roumanie) se sont prononcés pour la mise en place d'une législation européenne sur le modèle du Fatca américain.

Cette loi permet d'obtenir toutes les informations sur tous les comptes bancaires, les placements et les revenus à l'étranger de tous les contribuables américains.

Le rapport, intitulé « Taxation trends in the European Union », est dans notre base « Ressources », rubrique Institutions et organisations européennes, Eurostat.